



Contrat à durée déterminée à terme incertain

Par **vero**, le **12/10/2009** à **17:46**

Bonjour,
J'ai signée un CDD pour le remplacement d'une personne en congé maternité, d'une durée minimale de 16 semaines, mais sans date de fin de contrat. Il est aussi précisé que la contrat prend fin au retour de la personne absente.
La personne que je remplace souhaite prendre un congé parentale, suis-je obligé de continuer au delà des 16 semaines de congé maternité, sachant que je ne le souhaite pas.
On me dit que ce contrat peut se poursuivre malgré le fait que le motif de l'absence change.
Merci pour vos réponses je suis un peu perdue.